



Guide des étudiants et des élèves des formations sanitaires & sociales

Tous mobilisés pour votre vie étudiante !

iFSi • iFAS • iFAP • iFF
Pôle Euroméditerranée de formation aux métiers du soin  LA BLANCARDE



SOMMAIRE

AVANT PROPOS

Page 1

VOLET 1

Informations relatives à la vie étudiante

Quel est mon statut en Formation ?

Page 2

A quoi sert la CVEC et qui la paye ?

Page 6

VOLET 2

Les aides dont je peux bénéficier

Page 7

VOLET 3

Les services et prestations que me proposent mon institut et les acteurs de proximité

Page 41

AVANT-PROPOS

Étudier dans le secteur sanitaire et social, c'est s'engager dans une formation exigeante et un métier consacré aux autres. Cet engagement mérite un accompagnement à la hauteur !

UN SEUL GUIDE, TOUTES LES AIDES

Pour répondre à une demande de vos représentants, **ce guide unique centralisant en un seul support toute l'information nécessaire a été fait pour vous** afin de vous donner toute l'information nécessaire pour vous aider à réaliser vos études dans les meilleures conditions possibles.

UN GUIDE PENSE POUR VOUS

Son objectif : vous faire gagner du temps, et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel... Votre formation.

En ce sens, ce guide a été conçu comme **une boîte à outils, organisée en 3 volets :**

- **Les informations relatives à la vie étudiante ;**
- **Les informations relatives aux aides dont vous pouvez bénéficier ;**
- **Les informations relatives à votre institut et à son environnement.**

COMMENT L'UTILISER ?

1. Bien identifier votre statut en formation
2. Rechercher vos aides en fonction de votre profil et de vos besoins (aides au logement, aides financières, alimentaires, etc.)
3. Connaître les relais que vous pouvez solliciter au sein de votre institut ou en proximité.

Des liens thématiques cliquables vous permettent d'accéder directement aux démarches et informations complémentaires.

Volet

1

Informations relatives à la vie étudiante

Les repères essentiels pour mieux comprendre votre statut, et mieux gérer votre quotidien.

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 1/3

Il existe différents statuts qui permettent de suivre une formation. Ils varient en fonction du profil et du parcours professionnel de chaque apprenant. Vos droits aux aides financières, votre couverture sociale ainsi que votre accès à certains services dépendent de votre statut de formation. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de bien identifier le vôtre.

Etudiant sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes. Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'une bourse, vous êtes redevable de la CVEC.

Apprenti sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire, ainsi que d'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.

A ce titre vous êtes redevable de la CVEC.

Elève de niveau infra bac*

Vous suivez une formation infra bac dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes.

Apprenti de niveau infra bac

Vous suivez une formation infra bac dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire ainsi qu'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.

*Diplômes d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'assistant familial, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale.

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 2/3

En recherche d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle

Vous êtes en recherche d'emploi et suivez votre formation dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Si vous avez interrompu votre formation initiale depuis plus de 14 mois et que vous ne bénéficiez pas d'une indemnisation de France Travail au titre du chômage et que vous êtes en formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, vous êtes éligible à une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle (demande de rémunération prise en charge par votre institut de formation).

Vous pouvez en outre bénéficier d'indemnités mensuelles de transport et d'hébergement sous certaines conditions de distance entre le domicile fiscal et le lieu de formation.

Vous déclarez ces revenus à l'administration fiscale.

Vous bénéficiez d'une protection sociale au titre de la maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles. La Région prend en charge les cotisations sociales qu'elle reverse aux organismes collecteurs.

Salarié du privé ou du public en formation continue

Vous suivez une formation en tant que salarié à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'une formation à l'initiative de l'employeur ou de votre propre initiative. Vous vous formez en tout ou partie pendant le temps de travail.

Votre statut pendant la formation - c'est-à-dire votre rémunération, votre protection sociale, vos obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge de vos coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel vous vous trouvez et des financements mobilisés : plan de développement des compétences, projets de transition professionnelle, validation des acquis de l'expérience (VAE), dispositif de reconversion ou promotion par alternance PRO A, mobilisation du compte personnel de formation...

Travailleur handicapé

Vous êtes en recherche d'emploi, suivez une formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture et bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH), d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité). Dans le cas où vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'allocation chômage, votre statut BOETH vous permet de bénéficier d'une rémunération régionale dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle (100% du salaire antérieur dans la limite de 2 170,90 €) si vous disposez d'une expérience professionnelle de six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois durant votre carrière (bulletins de salaire à fournir).

Sans antériorité professionnelle, le barème à 769,49 € s'applique.

Vous avez un droit d'option entre l'assurance chômage si vous en bénéficiez ou la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (dossier de demande pris en charge par votre institut de formation).

A QUOI SERT LA CVEC ET QUI LA PAYE ?

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. Elle ne concerne que les étudiants inscrits dans une formation initiale de l'enseignement supérieur proposée par un établissement d'enseignement supérieur en France, y compris les personnes en apprentissage.

D'un montant de 105 €() en 2025-2026, on peut y être assujetti ou en être exonéré dans certains cas.*

Cependant, chaque étudiant doit s'acquitter de l'inscription CVEC en direct auprès de l'AMU et ensuite il pourra se faire rembourser avec justificatif : attestation de formation continue ou notification de bourse.

() Le montant est révisable chaque année universitaire : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>*

UNE CONTRIBUTION POUR FAIRE QUOI CONCRETEMENT ?

La CVEC permet au CROUS de financer des projets pour améliorer votre vie étudiante et de campus. Grâce à votre contribution, vous pouvez :

- Accéder plus facilement aux soins sur le campus ;
- Bénéficier d'un accompagnement social ;
- Accéder à des activités culturelles et sportives ;
- Participer à des projets associatifs et des actions citoyennes.

QUELS ETUDIANTS SONT EXONERES ?

- Les boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles ;
- Les étudiants réfugiés ;
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire ;
- Les étudiants inscrits en formation continue ;
- Les alternants en contrat de professionnalisation.

Volet

2

Les aides dont je peux bénéficier

Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit selon vos besoins, ainsi que les aides spécifiques à votre parcours de formation.

QUELS SONT VOS BESOINS ?



Aides alimentaires



Aides matérielles



Aides au logement
& recherche de
logements



Aides financières



Aides mobilité-
transport



Santé & Bien-être



Accompagnement
handicap



Aides Culture,
Loisirs & Sports



Aides à la mobilité
internationale



Aides juridiques

AIDES ALIMENTAIRES 1/7

REPAS TARIF SOLIDAIRE

? Pour qui

Pour tous les étudiants, boursiers ou non.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Repas complet : entrée + plat + dessert + pain dans tous les Resto'U des Crous.

Deux tarifications s'appliquent :

- Un tarif social à 3,30€
- Un tarif très social à 1€

📄 Quelles sont les démarches ?

Les étudiants non boursiers en situation de précarité peuvent bénéficier de l'offre à 1€. Pour prendre rendez-vous avec le service social de votre Crous : [Cliquez ici](#)

Les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous à moins de 20 minutes à pied ou en transports en commun, pourront bénéficier d'une carte prépayée de 40€ par mois pour les boursiers et de 20€ pour les non-boursiers. Il s'agit de la carte CARE. Cette carte pourra être utilisée dans des commerces d'alimentation. **L'étudiant n'a pas de démarche à faire, il reçoit une décision d'attribution puis un message pour accéder à sa carte dématérialisée.**

LES PANIERS-REPAS DES RESTOS DU CŒUR

? Pour qui

Pour tous ceux qui en ont le plus besoin.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Paniers-repas
- Possibilité de bénéficier d'un repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

Critères d'éligibilité :

- ✓ Pour bénéficier des paniers-repas : fournir un justificatif de l'insuffisance des ressources (revenus et situation sociale)
- ✓ Pour bénéficier d'un repas en centre ou auprès d'un Camion du Cœur : aucun justificatif n'est demandé

📄 Quelles sont les démarches ?

S'inscrire chaque année auprès de l'antenne locale la plus proche de chez VOUS.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 2/7

CHEQUES SERVICES

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide alimentaire qui peut servir de titre de paiement
- Ticket ou carte de paiement
- Le prix des tickets varie entre 10€ et 30€ et peut aller jusqu'à 70€ en fonction des cas

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant boursier
- ✓ Justifier l'état de votre situation financière

📄 Quelles sont les démarches ?

Renseignez-vous directement auprès de la mairie, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles, ou de la CAF.

LA CROIX ROUGE

? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Accueil alimentaire et épicerie sociale
- Paniers de nourriture contre une participation financière symbolique, voire gratuitement en cas d'urgence

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Sur orientation d'un travailleur social

📄 Quelles sont les démarches ?

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ici](#).

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 3/7

1 CABAS POUR 1 ETUDIANT

? Pour qui

Pour les étudiants de 18 à 26 ans vivant loin de chez eux ou en fracture familiale.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- 1 cabas de courses acheté régulièrement par son parrain ou sa marraine
- Lien social toute l'année universitaire avec son parrain ou sa marraine : invitations, rencontres, loisirs...

Critères d'éligibilité :

- ✓ Signer la charte du parrainage sur le site de l'association lors de sa pré-inscription

📄 Quelles sont les démarches ?

Remplissez le formulaire de pré-inscription en [cliquant ici](#).

COLIS ALIMENTAIRE DELIVRAIDE

? Pour qui

Pour tous les étudiants.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Recevez gratuitement votre panier-repas et autres produits de première nécessité à votre domicile
- Plateforme solidaire de livraison basée à Marseille et Nice

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour remplir le formulaire d'inscription.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 4/7

COLIS ALIMENTAIRE SOLID'AM

? Pour qui

Pour tous les étudiants.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Paniers alimentaires avec une contribution de 2€ (denrées sèches, produits d'hygiène distribués chaque semaine)
- Paniers fruits et légumes : 5€ environ

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources (Reste à vivre mensuel après paiements des charges de 310 € maximum)

📄 Quelles sont les démarches ?

Remplissez le formulaire de préinscription en [cliquant ici](#)

COLIS ALIMENTAIRE AGORAE

? Pour qui

Pour tous les étudiants précaires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Accueil alimentaire et épicerie sociale à des tarifs avantageux.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Reste à vivre mensuel oscillant entre 2€ et 7€ par jours.

📄 Quelles sont les démarches ?

Pour créer votre compte et déposer votre demande en ligne. [cliquant ici](#)

[Revenir à mes besoins](#)

SOLIDAR'BUS – SECOURS POPULAIRE

? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Antenne mobile qui accueille des jeunes de 16 à 30 ans en situation de précarité dans plusieurs structures de jeunesse (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...)
- Thématiques d'action : aide alimentaire, accès à la culture, aide au logement, séjours vacances

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être âgé de 16 à 30 ans
- ✓ Contribution de 2€ demandée

📄 Quelles sont les démarches ?

S'inscrire directement auprès d'une antenne locale.

COLIS ALIMENTAIRES ASSOCIATION PLAN B

? Pour qui

Pour tous les étudiants en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Récupération des invendues et redistribution sous forme de colis alimentaire.
- Livraison de colis alimentaire à domicile.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources et Orientation par un travailleur social

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 6/7

COLIS ALIMENTAIRES

➤ Distribution de colis alimentaires – Association DISSE Marseille

Pour tous les étudiants de Marseille et des alentours. Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

➤ Distribution de colis alimentaires – Association COP1 Solidarité Etudiante

Pour tous les étudiants de Marseille et des alentours.

Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

➤ Distribution de colis alimentaires – Association Vendredi 13

Pour tous les étudiants en situation de précarité de Marseille et ses alentours.

Cliquez [ici](#) pour plus d'informations sur les lieux de distribution.

STUD HELP – DONS ALIMENTAIRES

🔍 Pour qui

Pour tous les étudiants et élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Plateforme qui met en relation les étudiants en situation de précarité alimentaire avec des particuliers pour une aide alimentaire gracieuse.

Critères d'éligibilité :

✓ Sans condition de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 7/7

RESEAU ANDES EPICERIES SOLIDAIRES

? Pour qui

Pour tous les étudiants et élèves en situation de précarité

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Réseau nationale d'épicerie solidaire proposant des denrées alimentaires et des produits d'hygiène, 10% à 30% de moins que les prix dans les commerces.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Orientation par un travailleur social
- ✓ Faibles ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour obtenir la carte complète des épiceries solidaires.

Pour obtenir une orientation renseignez-vous auprès de la mairie, maison départementale de solidarité, du centre communal d'action sociale, de la CPAM, ou de la CAF.

EPICERIES SOLIDAIRES ET CONTACTS UTILES

➤ Epicerie solidaire YAPAGASPI à Aix-en-Provence

Magasin solidaire accessible à tous les étudiants. [Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

➤ Epicerie solidaire Coup d'Pouce à Aix-en-Provence

Pour les étudiants à faibles ressources. [Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

➤ TO GOOD TO GO/ WE ARE PHOENIX

Application ouverte à tous, recensant les commerces alimentaires revendant des invendus du jour et/ou des produits avec une date limite proche à des petits prix. Disponible sur Android et Apple. [Cliquez ici](#) pour télécharger l'application «TO GOOD TO GO »
[Cliquez ici](#) pour télécharger l'application « WE ARE PHOENIX »

[Revenir à mes besoins](#)

AIDE ALIMENTAIRE GRATUITE BY LINKEE

Pour qui

Pour tous les étudiants et élèves en situation de précarité

Quelle est la nature de l'aide ?

- Association qui lutte contre le gaspillage alimentaire en récupérant les invendus pour les redistribuer chaque semaine aux étudiants qui en ont besoin (paniers alimentaires de 5 à 8 kg de fruits, légumes, produits secs, protéine, chocolat, soupe, jus).
- C'est 100% gratuit et réservé aux étudiants !

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans condition de ressources

Quelles sont les démarches ?

Pour les étudiants : [cliquez ici](#) pour s'inscrire et connaître les horaires des distributions.

Pour s'inscrire à une distribution : <https://app-beneficiaire.linkee.co/>

Pour devenir bénévole : <https://shorturl.at/EXShL>

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 1/4

KIT ETUDIANT – REGION SUD

? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves du sanitaire.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Un kit de premier équipement dès l'entrée en formation :

- Un pack de tenue professionnelle : blouses, chaussures

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant inscrit en formation sanitaire

📄 Quelles sont les démarches ?

Les instituts fournissent automatiquement le kit aux étudiants lors de leur entrée en formation.

DONS SOLIDAIRES

– COP1 SOLIDARITE ETUDIANTE

? Pour qui

Pour tous les étudiants.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Distribution de vêtement, kits d'hygiène, produits cosmétiques, fournitures scolaires, protections menstruelles...
- Un moment chaleureux où étudiants et bénévoles se réunissent pour discuter des différents articles proposés, se conseille

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour connaître les prochaines distributions.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 2/4

VESTIBOUTIQUE MAGASINS D'HENRY

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Vêtements de seconde main à prix abordable

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Orientation par un travailleur social pour la gratuité

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

EMMAÛS/ FRIP INSERTION

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves sans conditions de ressources.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Emmaüs : Vente d'occasion de vêtements, accessoires, meubles, matériel informatique, électroménager, literie, etc.
- Frip' Insertion : Vente d'occasion de vêtements et accessoires.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour trouver une boutique Emmaüs sur Marseille et ses alentours.

[Cliquez ici](#) pour trouver une boutique Frip' Insertion.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 3/4

SECOURS POPULAIRE

? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Vêtements de seconde main à prix abordable. Meubles et matériel informatique d'occasion. Articles de puériculture. Participation financière solidaire.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Orientation par un travailleur social pour la gratuité

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour trouver l'antenne la plus proche de chez vous. Pour obtenir une orientation renseignez-vous auprès de la mairie, de la MDS, du CCAS, de la CPAM, ou de la CAF.

EMMAÜS CONNECT

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves vivant à Marseille et ses alentours, en situation de précarité et/ou en fracture numérique.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Donner accès aux outils numériques à prix solidaire :

- Des recharges prépayées téléphonie et internet à prix solidaire (-40% environ par rapport aux prix du marché)
- Vente de matériel à petit prix : téléphones basiques, smartphones, ordinateurs portables

📄 Quelles sont les démarches ?

Faire sa demande auprès de la structure sociale la plus proche de chez soi. Cliquez ici pour trouver la vôtre.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 4/4

CROUS KIT HYGIENE FEMME

? Pour qui

Pour les étudiantes et les élèves en situation de précarité.

? Quelle est la nature de l'aide ?

- Distributeur gratuit de protections hygiéniques (Serviettes hygiéniques et Tampon avec ou sans applicateur) au sein des espaces communs des résidences et à proximité des restaurants du CROUS.

Critères d'éligibilité :

✓ sous conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour trouver la résidence ou le restaurant CROUS le plus proche.

SPOTS WIFI GRATUIT

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

? Quelle est la nature de l'aide ?

- 920 hotspot WIFI gratuit à Marseille

Critères d'éligibilité :

✓ sans conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour retrouver les spots WIFI gratuit de la ville de Marseille.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 1/8

AIDE MOBILI JEUNE – ACTION LOGEMENT

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et jeunes diplômés.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prise en charge d'une partie du loyer avec un montant plafonné à 1100€ par année de formation sur 11 mensualités

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être âgé de moins de 30 ans
- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole ou être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- ✓ Salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120% du SMIC

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis, créer un compte sur le site dédié pour déposer vos justificatifs en ligne.

AVANCE LOCA-PASS – ACTION LOGEMENT

🔍 Pour qui

Pour les étudiants, les élèves et les salariés.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Financement sous forme de prêt à taux 0% du versement de votre dépôt de garantie (jusqu'à 1 200€)

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole
- ✓ Ou avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle
- ✓ Ou être étudiant salarié et justifier d'un CDD ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ou bien d'un statut d'étudiant boursier

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

GARANTIE VISALE – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les personnes entre 18 et 30 ans ou si vous êtes salarié de plus de 30 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement

Critères d'éligibilité :

Remplir au moins une de ces conditions :

- ✓ Avoir entre 18 et 30 ans ou être salarié de + de 30 ans embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
- ✓ Être logé(e) par un organisme d'intermédiation locative

Mon logement doit :

- ✓ Faire l'objet d'un bail et être ma résidence principale
- ✓ Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1300 € maximum hors Île de France
- ✓ Doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

LOGEMENT TEMPORAIRE – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en contrat d'alternance ou en stage rémunéré.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Plateforme du logement temporaire pour vous loger pour une courte durée ou une longue durée

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur ou mineur émancipé
- ✓ Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim, alternance ou stage rémunéré)
- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés

📄 Quelles sont les démarches ?

Créez votre compte, et déposer votre candidature sur le logement de votre choix.

BAIL MOBILITE – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le bail mobilité est conclu pour une durée minimum de 1 mois et une durée maximale de 10 mois, non renouvelable et non reconductible. Le locataire peut résilier le bail à tout moment en respectant un préavis de 1 mois. Le bail ne peut être reconduit, si le locataire et le bailleur s'accordent, un bail meuble ordinaire d'une durée de 12 mois peut être conclu. Le locataire doit uniquement s'acquitter de son loyer et de ses charges. Le dépôt de garantie n'est pas autorisé.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Locataire majeur en formation professionnelles, en études supérieures ou stagiaires.

📄 Quelles sont les démarches ?

Créez votre compte, et déposer votre candidature sur le logement de votre choix.

[Revenir à mes besoins](#)

LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT - CAF

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide au paiement du loyer de votre résidence principale l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familial (Alf) et l'allocation de logement social (Als)

Critères d'éligibilité :

- ✓ locataires et sans lien de parenté avec le propriétaire
- ✓ titulaires d'un bail (sauf pour les personnes mineures pour qui le bail peut être au nom des parents)
- ✓ Sous conditions de ressources et qu'il s'agisse de la résidence principale

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CAF

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires ou sous-locataires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le FSL permet de s'acquitter de certaines dépenses comme le premier loyer, les frais d'agence ou de déménagement, des factures d'eau, d'électricité...

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous conditions de ressources
- ✓ Sous condition qu'il s'agisse de la résidence principale

📄 Quelles sont les démarches ?

Si vous êtes allocataire de la Caf, il vous suffit de prendre directement contact avec votre caisse. Dans le cas contraire, vous devez-vous adresser au CCAS, à la MDS ou la CPAM.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDE A L'HEBERGEMENT – REGION SUD

🔗 Pour qui

- Pour les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi âgés de plus de 18 ans et inscrits dans une formation financée par la Région.
- Pour les locataires de leurs résidences principales avec au moins 1 enfant à charge (vous effectuez donc des allers-retours journaliers) ou bien, vous êtes en situation de double résidence du fait de l'éloignement (de la résidence des parents ou de la vôtre).

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45€ par nuit, plafonnée à 1500€ par an et par bénéficiaire.
- Les aides versées au titre du logement (Allocations logement - CAF, aide au déplacement - France Travail, etc....) viendront en déduction de cette aide régionale.

Critères d'éligibilité :

- ✓ La résidence principale doit se situer à 40 kms ou plus du centre de formation, ou du lieu de stage
- ✓ Justifier d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500€ (ligne 14 de l'avis d'imposition) ou ne pas être imposable
- ✓ Aide cumulable avec la Bourse régionale ou la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
- ✓ Aide non-cumulable avec l'aide mensuelle à l'hébergement liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

📄 Quelles sont les démarches ?

Les demandes peuvent être déposées dès l'inscription ferme et définitive en formation et après la signature du bail et jusqu'à 15 jours après la fin de votre formation (ou de votre stage) sur la plateforme des [aides individuelles de la Région](#).

[Revenir à mes besoins](#)

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves en recherche de logement.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Hébergement comportant des logements meublés ou non et des espaces communs (par exemple, restaurant, laverie, salle informatique, bibliothèque).

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir entre 16 et 30 ans.
- ✓ Être en activité professionnelle, demandeur d'emploi ou en formation (apprenti, en alternance, étudiant).

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous pouvez déposer une candidature auprès des FJT directement. Vous devez vous rapprocher de votre mairie de secteur pour obtenir la liste des FJT au sein de la ville de Marseille.

[Cliquez ici pour plus d'informations.](#)

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- La domiciliation vous permet d'obtenir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. Ce dispositif vous permet également de remplir certaines obligations et d'accéder à des droits et prestations.

La domiciliation vous permet en premier lieu de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse postale afin de pouvoir recevoir du courrier.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur
- ✓ Sans domicile fixe ou hébergé

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous devez vous rapprocher d'un travailleur social auprès du CCAS, mairie, MDS, Mission locales pour réaliser une demande de prise en charge.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 7/8

LES STRUCTURES D'HEBERGEMENTS D'URGENCE

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Hébergement d'urgence collectif ou individuel temporaire. Certains établissements proposent un accompagnement pour pouvoir intégrer un logement adapté.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur
- ✓ Sans domicile fixe ou hébergé

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous devez vous rapprocher d'un travailleur social auprès du CCAS, mairie, MDS, Mission locales pour réaliser une demande de prise en charge. Pour plus d'informations, cliquez sur les liens ci-dessous :

- [Armée du salut](#)
- [Croix rouge Française](#)
- [Adoma par CDC Habitat](#)
- [ADIL13](#)

En cas d'urgence absolue, vous pouvez contacter le numéro national d'urgence : n°115.

ACTEURS ET PLATEFORMES A CONSULTER

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Location et/ou colocation (chambre, studio, T1) en résidence étudiante et/ou chez particuliers.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur
- ✓ Être étudiant
- ✓ Avoir des ressources financières (certaines structures privilégient les étudiants boursiers)

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous devez vous rapprocher directement des structures concernées. Pour y accéder cliquez sur les liens ci-dessous :

- ✓ [Kley](#)
- ✓ [Studéa Nexity](#)
- ✓ [Fac-habitat](#)
- ✓ [CROUS](#)
- ✓ [Location-etudiant](#)
- ✓ [Studapart](#)
- ✓ [Immojeune](#)
- ✓ [L'application Jinka](#)
- ✓ [APHM](#)
- ✓ [CDC Habitat](#)
- ✓ [Cap'Etudes](#)
- ✓ [Lokaviz – Crous Logement](#)
- ✓ [Bed & Crous](#)
- ✓ [Ensemble 2 Générations](#)

[Revenir à mes besoins](#)

BOURSE REGIONALE D'ETUDES – REGION SUD

🔍 Pour qui

Pour les personnes inscrites dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé par la Région.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse d'études comprise entre 1 454 et 6 335 €, versée en 10 mensualités

Critères d'éligibilité :

- ✓ Aucune condition d'âge ou de résidence n'est requise
- ✓ Sur conditions de ressources N-1 (actualisable en cours d'année)
- ✓ Apprenants en cursus complet ou partiels (nombre d'heures supérieur à 70h)
- ✓ Non cumulable avec la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ni avec une bourse Crous

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour faire votre demande en ligne.

LA BOURSE REGIONALE AU MERITE – REGION SUD

🔍 Pour qui

- Pour les lycéens, apprentis, stagiaires en formation continue ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat.
- Pour les étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Pour les boursiers : 400 € par an pendant trois ans
- Pour les non boursiers : 400 € l'année d'obtention du baccalauréat

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir passé son bac dans un des lycées de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour faire votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDE INDIVIDUELLE AUX MAJORS DE PROMOTION – REGION SUD

🔍 Pour qui

Pour tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prime forfaitaire de 400 € par major de promotion

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être inscrit en formation dans un institut de formation autorisé ou agréé par la Région

📄 Quelles sont les démarches ?

L'identité des majorants de chaque promotion est transmis par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement. Après réception, la Région adresse aux majorants un mail les invitant à déposer leur demande en ligne dans un délai maximum **d'un mois** à compter de la date d'envoi du mail transmis.

LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – REGION SUD

Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier, agréées par la Région.

🔍 Pour qui

Pour les personnes de plus de 16 ans en recherche d'emploi, **qui ont interrompu leur parcours de formation initiale depuis plus de 14 mois et non indemnisées par France Travail** les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Une rémunération comprise entre 224,68 € pour les moins de 18 ans et 769,49 € pour les 26 ans et plus.
- * Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2170,90 € s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).
- Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire
- ✓ Non cumulable avec la bourse régionale d'études

📄 Quelles sont les démarches ?

Demande de rémunération prise en charge par l'institut.

AIDE SPECIFIQUE PONCTUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

🔍 Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le montant maximum de l'aide spécifique est de 3 071 €
- Si plusieurs aides ponctuelles sont accordées au cours de la même année universitaire, leur montant cumulé ne peut pas dépasser 6 142 €

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous condition de difficultés financières ponctuelles

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

AIDE SPECIFIQUE ANNUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

🔍 Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Montant variable selon votre profil

Critères d'éligibilité :

- ✓ Ne pas percevoir de bourse sur critères sociaux
- ✓ Sous condition de rencontrer des difficultés financières durables

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

[Revenir à mes besoins](#)

REMUNERATION DE FIN DE FORMATION – FRANCE TRAVAIL

🔗 Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- La rémunération de fin de formation (RFF) prend la suite de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) lorsque la durée de la formation dépasse la durée des droits ARE ou ASP.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi
- ✓ Être en formation continue
- ✓ Suivre une formation conduisant à une certification

Non cumulable avec la bourse régionale d'études ni la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr ou en prenant contact avec votre conseiller directement.

BOURSE FONDATION GIVEKA

🔗 Pour qui

Pour les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leurs études supérieures, en raison d'un accident ou d'une maladie.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide financière de 5 000€

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous condition de difficultés financières ponctuelles
- ✓ Être inscrit dans l'enseignement supérieur et avoir le statut étudiant.

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES A LA GARDE D'ENFANTS (AGE) – FRANCE TRAVAIL

🔍 Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi peu voire non indemnisés ayant des enfants à charge.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide financière pour le paiement des frais de garde
- L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi avec au moins un enfant à charge

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr

AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES CONJUGALES – CAF

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves victime de violences conjugales.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.

Critères d'éligibilité :

✓ Être victime de violences conjugales, attestées par un des documents suivants datant de moins de 12 mois :

- un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
- un signalement adressé au procureur de la République ;
- une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

[Revenir à mes besoins](#)

PRIME D'ACTIVITE – CAF

Pour qui

Pour les étudiants salariés et/ou en alternances.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide permettant de compléter vos revenus lorsque vous travaillez. Elle permet d'améliorer le niveau de vie des travailleurs modestes. Cette prime n'est pas imposable et ne doit donc pas être déclarée.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur,
- ✓ Exercer une activité professionnelle (salariée ou indépendante) et percevoir des revenus modestes ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique.
- ✓ Être Français ou citoyen de l'Espace économique européen ou Suisse ou avoir un titre de séjour depuis au moins cinq ans.
- ✓ Si vous êtes étudiant, stagiaire ou apprenti, le montant net social de votre revenu d'activité mensuel doit être supérieur à 1 104,25 euros, ou vous devez assumer seul(e) la charge d'un ou de plusieurs enfants.

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et réaliser votre demande.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 7/7

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de votre institut ou contacter les partenaires locaux.

ACTEURS A CONSULTER

➤ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- Pour bénéficier d'aides ou d'un soutien personnalisé et adapté à votre situation, vous devez contacter votre Caf.

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

➤ CROUS

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

➤ Référents Instituts

- En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec l'adjoint à la direction de votre Institut de formation.

➤ Les communes

- Certaines communes proposent des bourses municipales d'aides aux jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation...). Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence.
- Certaines communes proposent des « cartes jeunes », donnant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.

LES PARTENAIRES LOCAUX

➤ Les travailleurs sociaux des CCAS

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

➤ Les travailleurs sociaux des missions locales :

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations

➤ Les travailleurs sociaux des maisons départementales de solidarité :

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

(NB : Possibilité de bénéficier du FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) pour les 18-25 ans, sous conditions de ressources, voir sur place)

➤ Les travailleurs sociaux de la CPAM :

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

➤ Les travailleurs sociaux de l'association de Médiation MEDIANCE 13 :

[Cliquez-ici](#) pour plus d'informations.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 1/8

LE PASS ZOU ! ETUDES – REGION SUD

? Pour qui

Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bénéficiez d'un abonnement de transport unique valable du 1er septembre au 31 août
- Le montant annuel est compris entre 55€ (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ (45€ pour les familles nombreuses) et 90€ par an.

📄 Quelles sont les démarches ?

Déposez votre demande sur [le site régional dédié](#).

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE – PERMIS A 1 EURO

? Pour qui

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt de l'État destiné au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire

Critères d'éligibilité :

- ✓ Le prêt doit être exclusivement destiné au financement d'une formation initiale ou d'une formation complémentaire
- ✓ S'inscrire dans une école partenaire

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour tester votre éligibilité.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 2/8

INDEMNITES DE STAGE – REGION SUD

Pour les élèves en formation menant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

🔍 Pour qui

Pour les élèves aides-soignants ne bénéficiant d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de son employeur OPCO.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- 9 € par semaine de stage réalisée

📄 Quelles sont les démarches ?

Les indemnités de stage et de déplacement sont versées par l'intermédiaire de l'institut selon une procédure interne.

INDEMNITES DE STAGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – REGION SUD

Uniquement pour les étudiants en formations d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie, d'infirmier et de masseur kinésithérapeute

🔍 Pour qui

Les étudiants perçoivent des indemnités de stage et de déplacement, financées par la Région, pour les stages effectués, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Indemnités par semaine de stage : 36 € en 1^{ère} année ; 46 € en 2^{ème} année ; 60 € en 3^{ème} année (et pour la 4^{ème} année de Kinésithérapeute)
- Remboursement des frais de déplacement (transports en commun ou véhicule)

📄 Quelles sont les démarches ?

Concernant les **étudiants en ergothérapie et kinésithérapie**, chaque stage fait l'objet d'une demande dématérialisée sur la plateforme des aides individuelles de la Région : [Indemnités de stage et prise en charge de frais de déplacement pour les étudiants ergothérapeutes - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#) et [Indemnités de stage et remboursement de frais de déplacement pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#). Les indemnités sont versées directement par la Région.

Les indemnités de stage et de déplacement des **étudiants infirmiers et manipulateurs en électroradiologie** sont versées par l'intermédiaire de l'institut selon une procédure interne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 3/8

AIDE A LA MOBILITE FRANCE TRAVAIL

? Pour qui

Les étudiants et élèves demandeurs d'emploi.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- L'Aide à la mobilité est une aide financière versée par France Travail. Elle couvre en totalité ou en partie des frais non pédagogiques que vous engagez durant votre formation. (Frais kilométrique, frais repas, frais hébergement).
- Montant maximal de l'aide 5200€/an.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail
- ✓ Être peu ou pas indemnisé
- ✓ Être stagiaire de la formation professionnelle.

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE – PERMIS A 1 EURO

? Pour qui

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt de l'État destiné au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire

Critères d'éligibilité :

- ✓ Le prêt doit être exclusivement destiné au financement d'une formation initiale ou d'une formation complémentaire
- ✓ S'inscrire dans une école partenaire

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour tester votre éligibilité.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 4/8

CARTE AVANTAGE JEUNE SNCF (AEEA)

? Pour qui

Pour les jeunes entre 12 et 27 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Cet abonnement vous permet de voyager à votre gré et à moindre coût entre votre domicile et votre lieu de scolarité, d'études ou d'apprentissage en TGV et INTERCITÉS pour une année académique.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être élève de moins de 21 ans, ou
- ✓ Être étudiant de moins de 26 ans, ou
- ✓ Être apprenti de moins de 29 ans.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour déposer votre dossier en ligne.

[Cliquez ici](#) pour simuler le prix des billets de trains avec l'abonnement AEEA.

ABONNEMENT MAX JEUNE SNCF

? Pour qui

Pour les jeunes entre 16 et 27 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Cet abonnement vous offre une réduction de 30% garantis toute l'année en 1ère et 2nde classe. Bénéficiez également de billets à 0€ en 2nde classe sur une sélection de trains. Valable jusqu'en 2030.

- L'abonnement MAX JEUNE vous permet de voyager sur certains TGV INOUI, INTERCITÉS à réservation obligatoire pour le tarif avantage ainsi que OUIGO grande vitesse (hors tarif Avantage).

- De nombreuses destinations, en France ainsi que vers Luxembourg et Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), sont disponibles.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour souscrire à cet abonnement.

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 5/8

³⁷ PASS PERMANENT APPRENTI PASS PERMANENT METROPOLE APPRENTI RTM

? Pour qui

Pour les apprentis de moins de 26 ans.

PASS METROPOLE ETUDIANT RTM IFSI IFAS IFAP IFPC REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

? Pour qui

Pour les apprentis de moins de 26 ans.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 6/8

38

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 1/2

Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier (aide liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).

🔍 Pour qui

Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide-soignant.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

Type de public	Distance domicile/lieu de formation	Transport seul	Transport en cas d'hébergement	Héberge ment seul	Transport et hébergement	
Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	37,20 €	37,20 €	
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €	
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €	
Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables	
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €		
	Plus de 50 km	32,93 €	0 €	81,41 €		
Personnes en recherche ou privée d'emploi : • Parents isolés • Femmes seules enceintes • 6 mois d'activité salariée • Mère de famille, 3 enfants • Femme veuve, séparée, divorcée moins de 3 ans	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables	
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €		
	Plus de 50 km à 250 km	32,93 €	0 €	81,41 €		
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €		

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 7/8

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 2/2

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

<u>Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans</u>	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel
<u>autres stagiaires :</u>	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être éligible à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (personne en recherche d'emploi non indemnisée par France Travail).
- ✓ Concernant l'aide à l'hébergement : ne pas percevoir l'aide individuelle à l'hébergement régionale. Les deux aides ne sont pas cumulables.

Quelles sont les démarches ?

Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 8/8

LA CARTE ZOU SOLIDAIRE et SOLIDAIRE +

🔗 Pour qui

Les personnes disposant de revenus modestes

Les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Carte de réduction valable 1 An sur les tarifs et abonnements (train et bus)

La carte solidaire (-50% de réduction si le quotient familial est compris entre 601 et 800 € par mois.

La carte solidaire + (-90% de réduction si quotient familial compris entre 0 et 600€ par mois.

📄 Quelles sont les démarches ?

Avant d'acheter les titres de transport et abonnements, déposez votre demande de carte solidaire sur [le site régional dédié](#).

Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#)

ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

- **France Travail (Aide à la mobilité) :**
[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

- **Les missions locales :**

Pour bénéficier d'une aide et/ou d'un suivi auprès de la mission locale, vous devez être

âgé de moins de 26 ans.

[Cliquez ici](#) pour les aides disponibles.

- **Les Bureaux Municipaux de l'Emploi**

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

- **Applications de covoiturage**

Partager vos trajets et bénéficiez d'une prime pour les conducteurs : [Karos](#), [BlaBlaCar](#), [mobicoop](#), [la Métropole Mobilité](#)

Vous pouvez trouver aussi sur [ce site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.

- **Parkings à proximité des sites de formation :**

[Zenpark](#)

[Parking Hôpital Européen](#)

[Parking Quai d'Arenc](#)

[Urbis Park - Euromed Center](#)

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 1/4

ÊTRE ASSURE AUTONOME

Dans les mois suivant votre 18^{ème} anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte Ameli.

? Pour qui

Pour tous les jeunes de plus de 18 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais médicaux.

📄 Quelles sont les démarches ?

- Créez votre compte sur ameli.fr.
- Pensez à désigner un médecin traitant afin d'avoir un meilleur suivi médical et un remboursement plus important (70 % au lieu de 30 %).
- Enregistrez votre RIB pour être sûr de recevoir vos remboursements.

LE PASS SANTE JEUNES – REGION SUD

? Pour qui

Pour tous les jeunes de la région entre 15 et 26 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux partenaires

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être résident de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

🔍 Pour qui

Pour tous les jeunes de plus de 18 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• La complémentaire santé solidaire vous aide pour vos dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de vous faire rembourser la part complémentaire de vos dépenses de santé. Cela signifie que cette aide prend en charge ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance maladie. La complémentaire santé solidaire est gratuite ou payante selon vos revenus.

Critères d'éligibilité :

✓ Avoir peu ou pas de revenus

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour faire votre demande en ligne.

AIDES EXCEPTIONNELLES CPAM

🔍 Pour qui

Pour tous les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Des aides sont possibles pour vous permettre, lorsque les soins sont médicalement justifiés, de faire face aux dépenses non remboursées, par exemple pour des prothèses dentaires, des frais d'optique, des appareils auditifs, des frais liés à une hospitalisation.

Critères d'éligibilité :

✓ Être assuré au régime général
✓ Les conditions d'éligibilités dépendent du type d'aide demandé, pour connaître votre éligibilité, vous devez vous rapprocher de votre CPAM

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour obtenir plus d'informations sur les aides disponibles et la marche à suivre.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 3/4

Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seule.

Découvrez toutes les ressources à votre disposition :

ACTEURS NATIONAUX A CONSULTER

➤ Prendre soin de sa santé mentale :

- Le numéro national de prévention du suicide : 3114. Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 – 24h/24.
- Ligne d'écoute de Fil Santé Jeunes : Ligne d'écoute au 0 800 253 236 accessible 7j/7 de 9h à 23h, un forum et un tchat
- Association Nightline : une ligne d'écoute nocturne de 21h à 2h30 et un tchat tenu par les étudiants bénévoles formés – nightline.fr
- 12 séances avec un psychologue libéral en passant par la plateforme - <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>
- [ACCA](#) : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7j/7 au 0 800 73 08 15 (appels anonymes et gratuits)
- [Mon parcours psy](#) : 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé.

ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX

➤ Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'APHM :

Accompagnement gratuit si vous avez un problème de santé conjugué à un problème d'accès aux soins.

[Cliquez-ici](#) pour plus d'informations.

➤ Le CEGIDD 13 : [Cliquez ici](#)

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de diagnostic des infections à VIH, des hépatites virales....

➤ Planning Familial :

- Numéro vert : 08 00 08 11 11
- Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.
- [Permanences LGBTQIA+](#) : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

➤ CMP : [Cliquez ici](#)

Centre Médico-Psychologique de quartier de soutien, accompagnement psychologique gratuit.

[Revenir à mes besoins](#)

➤ Des questions sur votre sexualité, la contraception, le dépistage, l'IVG...

- questionsexualite.fr
- Hépatites Info Service : 0 800 845 800 – hepatites-info-service.org
- Sida Info Service : 0 800 840 800 – sida-info-service.org
- IVG Numéro vert : 0800 202 205
- Dépistage anonyme : 04 13 31 84 69

➤ Besoin d'aide au sujet d'une addiction

- Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- Écoute cannabis : 0 980 980 940.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- Alcool info service : 0 980 980 930.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.
- Tabac info service : 39 89.
Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.
- Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13
De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.
- Les Consultations Jeunes
Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

Trouver une CJC proche de chez moi (voir tout en bas de la page en lien)

CENTRES DE SANTE AMU

• Service Universitaire de Santé Etudiante (SSE) :

Cliquez ici pour plus d'informations.

➤ SSE – Site Aix-en-Provence

29 avenue Robert Schuman – Bâtiment Le Cube – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1.

➤ Marseille – Site St Charles

• SSE 3 place Victor Hugo - Case 34 - Bât 5 - Bloc C - 6ème étage - 13003 Marseille

➤ Marseille – Site de Luminy

• SSE 163, avenue de Luminy Case 905
- Rez-de-Chaussée - Restaurant
Universitaire 13288 Marseille cedex 9

➤ Marseille – Site St Jérôme

• SSE 52, avenue Escadrille Normandie Niemen 13013 Marseille

➤ A.V.A. D. :

Aide aux victimes d'actes délinquants
13 Bd de la Corderie, 13007, Marseille
Téléphone : 04 96 11 68 80

Cliquez-ici pour plus d'informations

[Revenir à mes besoins](#)

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP 1/1

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH) - CAF

? Pour qui

Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans ou plus.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Votre taux d'incapacité est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

- ✓ Sous condition de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

Constituer votre dossier auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. [Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

REFERENTS ET CONTACTS UTILES

➤ L'aide sociale à la personne empêchée AMU

Accompagnement personnalisé par des conseillers techniques de service social de l'Université d'Aix-Marseille, incluant :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés

Mise en place d'aménagements spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation.

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

[Revenir à mes besoins](#)

LE PASS CULTURE

Pour qui

Pour tous les jeunes âgés de moins de 18 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques

- Pour les jeunes âgés de 15 ans : offres culturelles gratuites
- Pour les jeunes âgés de 16 ans : crédit de 30 € sur le pass
- Pour les jeunes âgés de 17 ans : crédit de 50 € sur le pass
- Pour les jeunes âgés de 18 ans : crédit de 150 € sur le pass

Les sommes créditées peuvent être utilisées jusqu'à la veille des 21 ans.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir entre 15 et 18 ans, scolarisé ou non
- ✓ Résider en France métropolitaine ou en outre-mer
- ✓ Vivre depuis 1 ans en France pour les jeunes ne disposant pas de la nationalité française

Quelles sont les démarches ?

Cliquez [ici](#) pour télécharger l'application et créer votre compte.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 2/4

CARTE JEUNE EUROPEENNE

Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Voyages, sorties culturelles, activités sportives... plus de 72 000 avantages pendant un an, dont des réductions pour l'accès à des musées, des sites culturels et des sites patrimoniaux.
- Pour un coût de 10 €, cette carte vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens. Valable 1 an.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir entre 12 et 30 ans

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur les avantages en France et en Europe.

[Cliquez ici](#) pour obtenir votre carte.

CARTE CJEUNE DEPARTEMENT BOUCHES-DU-RHONE

Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

Quelle est la nature de l'aide ?

- La carte CJeune permet de profiter d'avantages exclusifs et de bons plans dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, et bien plus encore.
- E-porte-monnaie de 150 euros.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir entre 16 et 25 ans.

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour t'inscrire et découvrir tous les avantages.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 3/4

PASS SPORT

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le pass Sport est une aide financière pour couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, association sportive ou salle de sport partenaire. Il prend la forme d'une réduction immédiate lors de l'inscription.
- Montant de 70€.

Critères d'éligibilité :

- ✓ ✓ Avoir moins de 28 ans
- ✓ Bénéficier d'une bourse attribuée avant le mois d'octobre de l'année en cours (CROUS ou Région)

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour tester votre éligibilité et réaliser votre demande.

PACTE'AMU

🔍 Pour qui

Pour les étudiants.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Avec PACTE'AMU accédez à la richesse de l'offre culturelle de la région en bénéficiant d'une réduction supplémentaire sur le tarif JEUNE avec votre carte étudiante AMU (réductions théâtre, concerts, danse, cinéma, expos)

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant AMU
- ✓ Posséder une carte étudiante AMU

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour plus d'informations.

[Revenir à mes besoins](#)

ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

➤ **Les musées et monuments nationaux**

Les jeunes citoyens ou résidents de l'UE âgés de 18 à 25 ans peuvent accéder gratuitement à des musées. La gratuité concerne une cinquantaine de musées et une centaine de monuments nationaux. La plupart des musées nationaux et certains musées territoriaux sont **gratuits pour tout le 1er dimanche du mois**. Attention, certains grands musées n'y participent pas.

[Cliquez ici](#) pour retrouver les monuments dans votre région.

[Cliquez ici](#) pour retrouver les musées dans votre région.

➤ **Les événements nationaux**

Les événements nationaux offrent la gratuité à tous les publics, cliquez sur les liens pour plus d'informations :

- [Les Journées européennes du patrimoine](#)
- [La Nuit européenne des musées](#)
- [Les Nuits de la lecture](#),
- [Biblis en folie](#)
- La Nuit européenne des chercheurs,
- [La Fête de la science](#),
- [La Nuit blanche](#)

➤ **Services Culturels du CROUS**

Les services culturels des Crous développent également une programmation riche dans les nombreux équipements culturels qu'ils gèrent, comme : des théâtres, ouverts aussi au grand public, des ateliers, des salles polyvalentes dans les cités universitaires, des studios de répétition, des cafétérias-concerts.

[Consultez la rubrique culture du site internet de votre CROUS. \(Marseille / Toulon\)](#)

➤ **Consultez votre office de tourisme pour plus d'informations**

[Revenir à mes besoins](#)

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (PRAME) STAGE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL- REGION SUD

? Pour qui

Les étudiants domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional et réalisant un **stage pratique à l'étranger** d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse de 125 €/ semaine complète de 7 jours consécutifs, plafonnée à 2500 € par année universitaire et bénéficiaire.

Aide complémentaire de 200 € forfaitaire pour les frais de visa et 400 € forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap.

Non cumul avec le dispositif PRAME Etudes, ERASMUS, toute autre aide à la mobilité internationale et une indemnité de stage supérieure à 200 €/semaine.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Inscrit en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional.
- ✓ Domicilié fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ✓ Réaliser un stage à l'étranger d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026.
- ✓ Ne pas bénéficier de la nationalité du pays dans lequel est réalisé le stage.
- ✓ Quotient Familial figurant sur l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) ≤ 26 000 euros.

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour déposer votre demande en ligne : [Aide à la Mobilité Etudiante \(PRAME\) - Volet Sanitaire et social - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)

[Revenir à mes besoins](#)

AIDE JURIDICTIONNELLE DE L'ETAT

🔍 Pour qui

Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).

Critères d'éligibilité :

✓ Sous conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS

🔍 Pour qui

Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Des consultations gratuites avec un avocat lors de permanences organisées par certains organismes

Critères d'éligibilité :

✓ Certaines permanences sont ouvertes à tout le monde et d'autres sont parfois réservées à un certain type de public (les jeunes, les personnes hospitalisées, etc.).

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-vous.

[Revenir à mes besoins](#)

ASSOCIATION SOUTIEN MEDIATION ET JURIDIQUE

🔍 Pour qui

Pour les personnes faisant face à un litige juridique.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Service de consultations juridiques gratuites
- Ces structures répondent à un objectif de service public de la justice en assurant quatre missions principales : L'accès au droit ; La résolution amiable des litiges ; L'aide aux victimes ; La justice de proximité (prévention et traitement de la petite délinquance). Thématiques : Droit social et familial • Droit de l'habitat et droit de la consommation • Droit du travail • Droit civil et pénal • Droit des étrangers.

➤ **ASMAJ 13** : Permanences juridiques avec ou sans rendez-vous.

[Cliquez ici](#)

pour trouver une permanence près de chez vous.

➤ **ADIL13** : Logement et justice (procédures amiables et judiciaires).

[Cliquez ici](#)

pour trouver une permanence près de chez-vous.

➤ **Maisons du Droit et de la Justice** : Permanences juridiques avec ou sans rendez-vous. [Cliquez-ici](#) pour plus d'informations.

📄 Quelles sont les démarches ?

Prendre contact avec les structures ci-dessus par téléphone ou par mail. Vous pouvez aussi vous rendre directement sur place mais il est préférable de se renseigner en amont sur les disponibilités (Avec ou sans rendez-vous)

[Revenir à mes besoins](#)

Volet

3

**Les services et prestations que
me proposent mon institut et les
acteurs de proximité**

*Trouver des informations personnalisées sur votre
établissement, et sur les services de votre territoire
qui contribuent à vous accompagner dans votre vie
étudiante.*

FORMATIONS QUALIFIANTES

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'Infirmier

CONTACTS UTILES

➤ Référents qualité de vie des étudiants :

- **Mme Chrystelle GASTON, Adjointe à la direction de l'IFAS**

Tel : 04-13-42-75-00 - Mail : c.gaston@ifsilablancarde.com

- **Mme Pascale GUERIN, Adjointe à la direction de l'IFAP**

Tel : 04-13-42-75-00 - Mail : p.guerin@ifsilablancarde.com

- **M. Thierry GOIRAND, Adjoint à la direction de l'IFSI**

Tel : 04-13-42-75-00 – Mail : t.goirand@ifsilablancarde.com

➤ Référente ERASMUS+ :

M. Thierry GOIRAND, Adjoint à la direction de l'IFSI

Tel : 04-13-42-75-00 – Mail : t.goirand@ifsilablancarde.com

➤ Référente Handicap :

Mme Corinne GIROT, documentaliste

Tél : 04-13-42-75-07 - Mail : documentation@ifsilablancarde.com

➤ Engagement citoyen près de l'Institut :

L'IFSI La Blancarde s'engage dans démarche écoresponsable à travers le tri des déchets.

➤ Transport, lieux de détente et de restauration sur l'Institut de formation en soins infirmiers La Blancarde

- **EN VOITURE** : par la L2, l'autoroute Est (A50) ou l'autoroute du littoral (A7, A55), pas de parking possible sur le site (sauf vélos dans la cour interne du l'IFSI) - Parking INDIGO payant Accès rue Roger Salengro.

- **EN TRANSPORT** : Métro Ligne 2 Station Désirée Clary - Tramway Ligne 2 Station Euroméditerranée/Gantès - Bus N°70

➤ Locaux espaces dédiés aux apprenants au sein de IFSI

Un espace restauration où vous pouvez prendre vos repas, des distributeurs de boissons et de collations, une fontaine à eau fraîche, un espace extérieur

➤ Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux

Mise en place au sein de votre institut d'un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge qui vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement si vous vivez une situation de discrimination, de harcèlement ainsi que de violence sexiste ou sexuelle.

Une cellule d'écoute unique et un référent se tient à la disposition des étudiants

Objectifs :

- Recueillir les signalements de victimes ou témoins directs,
- Informer, soutenir et orienter les victimes dans les démarches à effectuer,
- Transmettre à la direction de l'institut les situations nécessitant la mise en place d'une action relevant de sa responsabilité (mesure de protection, enquête administrative interne, procédure disciplinaire) et de saisir les institutions compétentes.

o **La maison des femmes** est à disposition du public sur l'Hôpital de la Conception, maisondesfemmes@ap-hm.fr ou par téléphone le secrétariat – Tél : **04.91.38.17.17 / 81717**), Accueil sans RDV du lundi au vendredi de 9h à 16h30

o **Etudiants en difficultés** (Mal-être, harcèlement, sexisme...) – Tél : 0 800 737 800

o **Bureau d'Aide Psychologique Universitaire**, BAPU Aix Marseille – Tél : 04 91 50 01 13

o **Urgences Psychiatriques** CAP 48 APHM Nord – Tél : 04 91 96 49 56 ou 04 91 96 48 32 ou urgences psychiatriques Timone – Tél : 04 13 42 93 00

o **SAMU** en cas d'urgences médicales – Tél : **15** ou **SMS sourds/malentendants : 114**

o **Numéro national de prévention du suicide** – Tél : 3114 gratuit, accessible 24/24, 7 j/7